



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

07.11.2013

Date de la convocation des conseillers :

07.11.2013

point de l'ordre du jour no:

15B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 15 novembre 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johannes, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Spautz, échevine, Maroldt, Knaff, Cédelle, conseillers

COMMISSARIAT DU DISTRICT

25 NOV. 2013

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2013 / Service : Enseignement

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2013 sont à adapter;

Vu la lettre afférente de Madame le chef de service du service de l'enseignement du 10 octobre 2013, aux termes de laquelle elle demande la modification suivante:

Article	Libellé	Crédit 2013	Augmentation	Nouveau crédit
3/932/616000/99011	Transport des élèves - transport scolaire	55.000 €	10.000 €	65.000 €

Considérant que l'équilibre budgétaire ne sera pas affecté vu que cette augmentation est compensée par une économie du même montant réalisée à l'article 3/929/616000/99001 «Transport dans le cadre des activités de loisirs – autre encadrement périscolaire»;

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e
à l'unanimité**

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2013 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 22.11.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

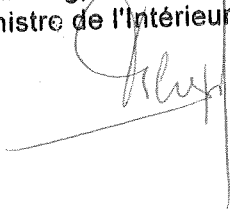
Le bourgmestre,

COMMISSARIAT DE DISTRICT
17 DEC. 2013
Luxembourg

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B013PK Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 10 décembre 2013
Le Ministre de l'Intérieur



Secrétariat
20.12.2013 P.B